

La scolarité

Je ne sais pas quand mon enfant doit aller à l'école ?

L'école va vous contacter lundi 20 ou mardi 21 avril pour donner toutes les précisions sur la reprise. Sauf exception (classes à petit effectif), la classe est partagée en deux groupes. Le groupe 1 aura cours du mercredi 22 avril au vendredi 24 avril, le groupe 2 aura cours du lundi 27 avril au jeudi 30 avril (province Sud). Pour le groupe qui reste à la maison, la continuité pédagogique se poursuit.

La reprise est fixée au 04 mai en province Nord et selon un calendrier à venir en province des îles Loyauté.

Comment savoir dans quel groupe est mon enfant ?

Les établissements communiqueront l'information aux parents par les canaux habituels : SMS, courrier électronique, pronote, affichage, publication sur le site internet de l'établissement....

Pourquoi ne faire venir que la moitié des classes ?

Le gouvernement a souhaité une rentrée progressive et rassurante permettant de prendre en compte les besoins des élèves et de dissiper leurs inquiétudes légitimes après la période de confinement.

Les effectifs réduits permettront ainsi un accompagnement personnalisé.

Ils faciliteront également l'apprentissage des gestes « barrière » (lavage de main, absence de contact physique) et leur mise en œuvre.

Mon enfant devait faire son stage en entreprise, en voie professionnelle, peut-il y aller ?

Non, pour la voie professionnelle, aucun stage en entreprise (période de formation en milieu professionnel) ne sera programmé avant le 11 mai 2020.

Mon enfant n'a pas pu faire son travail à la maison, comment faire ?

L'accueil en petit groupe permettra de répondre aux besoins des élèves et d'accompagner chacun de manière personnalisée.

Est-ce que les voyages et sorties scolaires sont maintenus ?

Aucune sortie scolaire ne pourra être programmée jusqu'aux prochaines vacances scolaires. Les voyages, à l'extérieur du territoire sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Mon enfant, scolarisé en province Nord, aura-t-il moins de vacances scolaires qu'en province Sud, pour rattraper le décalage lié à l'absence de reprise la semaine prochaine ?

Cela n'est pas prévu à ce jour. Pour les quinze jours à venir la continuité pédagogique se poursuit et les professeurs adresseront du travail aux élèves. Si des adaptations du calendrier devaient être envisagées, elles seraient communiquées en temps utiles.

Quel est l'emploi du temps de mon enfant ?

L'établissement vous informera de l'emploi du temps, qui sera l'emploi du temps habituel avec peut-être des petites modifications en fonction de contraintes ponctuelles. L'emploi du temps du mercredi dure une demi-journée comme les autres mercredis.

Les cours de sport auront-ils lieu ?

Oui, car une activité physique et sportive est importante après un mois de confinement. Les activités seront adaptées aux recommandations sanitaires (pas de contacts physiques).

La santé

Que dois-je faire si mon enfant est malade ? Puis-je l'envoyer en cours s'il tousse ? s'il a de la fièvre ?

Il est demandé de le garder à la maison et de consulter son médecin traitant.

Est-ce que le test coronavirus peut être organisé dans l'établissement pour mon enfant ?

Non, aucun test ne sera réalisé dans les établissements scolaires. Les tests coronavirus sont effectués par des personnels de santé dans des lieux spécialisés (Médipôle, CMS)

Je voudrais que mon enfant porte un masque. Est-ce que le collège acceptera ?

Le port du masque est autorisé, pour rassurer si besoin. En revanche, le masque n'est pas fourni par l'établissement scolaire.

Mon enfant est asthmatique et ne supporte pas de porter un masque. Je suis inquiète de le voir retourner en classe sans rien. Est-ce que le collège garantit sa sécurité ?

Selon les informations sanitaires, le coronavirus covid-19 ne circule pas en Nouvelle-Calédonie. Les mesures pour les personnes fragiles sont le respect des gestes barrière (lavages de main fréquents, éviter les contacts physiques).

J'ai peur de renvoyer mon enfant à l'école. Je voudrais le garder à la maison et poursuivre la continuité pédagogique. Est-ce que ce sera considéré comme une absence injustifiée ?

La famille et l'élève seront accompagnés pour une reprise progressive et en confiance. Il y aura une tolérance et de la compréhension. Cependant pour toute absence, l'établissement prendra contact avec la famille afin de prévenir le décrochage.

La rentrée scolaire me fait peur pour mon enfant. Il a été éprouvé durant le confinement. Est-ce qu'un psychologue pourra le voir une fois retourné en classe au collège ?

La reprise en groupes à effectif réduit permettra la prise en compte de la dimension psychologique par l'ensemble de l'équipe éducative. Des personnels spécialisés peuvent être mobilisés si besoin.

Est-ce que les recommandations sanitaires seront mises en œuvre dans les établissements scolaires ?

Conformément à sa mission, l'école jouera un rôle éducatif pour l'apprentissage des gestes « barrière » par les élèves, ce qui leur sera très utile dans leur vie en dehors de l'école.

Les établissements seront attentifs aux recommandations sanitaires de la DASS : le lavage des mains sera organisé, la disposition des élèves dans les salles de classes ou au réfectoire sera espacée ; l'absence de contacts physiques (pas d'embrassade, pas de poignée de mains, pas d'accolade, etc.) sera respectée, y compris dans les cours d'éducation physique et sportive.

Les locaux seront nettoyés avec des produits adaptés.